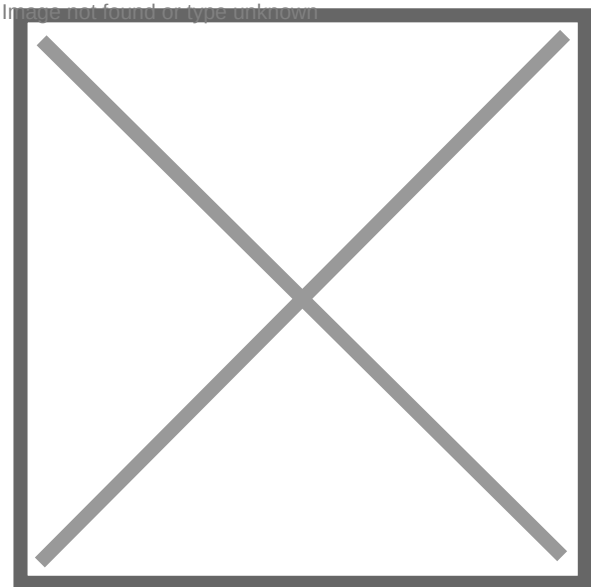




Accusé de faute grave a tort

Par **antho54**, le **28/11/2008** à **18:24**

Bonsoir, rnje travail dans le domaine de la restauration rapide depuis février 2008.rnDimanche 23 Novembre 2008 un client viens se plaindre à une collègue comme quoi il lui manquai des sauces sur la commande après plusieurs minutes le client commence a s'emporter et ma collègue s'enerve et part donc je vais la voir pour lui demander ce qu'il s'etait passé. Et la manager arrive et me dit de retourner cuisine alors que je m'y trouvai deja elle a commencer a s'enerver en me disant de depointer et en m'insultant.rnJ'ai donc depointer car je ne pouvai pas continuer de travailler dans de tel condition.rnLe lendemain je retourne sur mon lieu de travail et la je voit un autre manager qui me dit que la manager presente le dimanche a laisser un mot.rnMa collègue s'est faite convoquer mercredi 26 novembre 2008 par le directeur qui lui a dit qu'elle allai recevoir une lettre pour un entretien car cette manager a été dire qu'elle avait insulté le client alors que c'est faux.rnJ'ai moi meme reçu une lettre car d'après cette manager c'est moi qui l'est insulté, et s'etait marquer que suite a ce qu'il s'est passé dimanche il envisage mon licensiment et que je suis mis a pied jusqu'a l'entretien vendredi 05 decembre a 18h.rnQue faire dans cette situation les directeurs n'ont pas de preuve des faits qui sont totalement faux vu que c'est la manager qui a tenu des propos insultant.rnLe directeur a dit a ma collègue que de toute facon il croirait la manager car elle a un poste plus haut que nous.rnDois-je contacter les prud'hommes ?rnMerci d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **28/11/2008** à **21:09**

bonsoir, vous devez prendre rapidement contact avec l'inspection du travail, tenez bon,
cordialement